



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Etaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

Etaient absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

Objet : 6- Affectation du résultat – budget commune

Après avoir approuvé le compte financier unique 2023 du budget commune,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant que le compte financier unique 2023 de la commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 308 310,74 €
- Un excédent reporté de 429 661,89 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 737 972,63 €
- Un déficit d'investissement de 71 328,52 €
- Un déficit des restes à réaliser de 115 169,98 €
- Soit un besoin de financement de 186 498,50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	737 972,63 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	186 498,50 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R 002)	551 474,13 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (D001) : DÉFICIT	71 328,52 €
--	-------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire

de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 09 AVR. 2024

et publié sur le site internet de la commune le 10 AVR. 2024

Patrice ROBILLARD